



PLAN DE PROTECTION

Phase 9

Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse pour tous :

1. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les greens d'entraînement et driving range sont ouverts.
2. Les restaurants et terrasses sont fermés ; les services de take-away et de livraison sont autorisés.
3. Le pro-shop est ouvert.
4. Les espaces intérieurs des installations et des établissements qui sont nécessaires à l'utilisation des espaces extérieurs, tels que entrées, secrétariat, installations sanitaires, caddy-room et vestiaires peuvent demeurer ouverts. Le port du masque est obligatoire dans ces zones de même que le respect des règles de distance.
5. En plein air, le port du masque est obligatoire lorsque la distance requise ne peut pas être respectée.
6. Les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont pratiquées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 15 personnes sont autorisées, pour les personnes nées en 2000 ou avant, si les personnes concernées portent un masque facial ou respectent la distance. Les compétitions sont interdites.
7. Les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après, ainsi que les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale, peuvent participer à des compétitions sans public.
8. Les événements sont interdits.
9. Les personnes souhaitant pratiquer le sport de golf doivent fournir leurs coordonnées pour permettre le traçage et l'information aux personnes concernées.

Points spécifiques

Compétitions :

Les compétitions sont interdites.

Parcours :

Le parcours est ouvert. La règle de 1.5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance est maintenue, il n'y a pas d'obligation de porter le masque.

La réservation des départs est obligatoire et doit être effectuée en inscrivant votre nom, prénom, e-mail et numéro de portable sur la feuille prévue à cette effet. Pour les membres, vous pouvez utiliser le QR Code qui se trouve à l'entrée extérieure de la réception. Ces données seront conservées 14 jours.

En cas d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite (pas de rassemblements).

Driving range et installations d'entraînement :

Le driving range et les installations d'entraînement sont ouverts.

La règle des 1.5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance requise ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.

Les personnes qui utilisent uniquement les installations d'entraînement doivent inscrire leur nom, prénom, e-mail et numéro de portable sur la feuille prévue à cette effet. Pour les membres, vous pouvez utiliser le QR Code qui se trouve à l'entrée extérieure de la réception. Pour les joueurs qui ont réservé un départ sur le parcours, il n'est pas nécessaire de réserver l'entraînement au préalable. Ces données seront conservées 14 jours.

La règle d'1,5 mètres de distance doit être respectée.

Greens d'entraînement :

Les greens d'entraînement sont ouverts.

La règle d'1,5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance requise ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire.

Leçons de golf :

Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur, aussi bien les leçons individuelles que les leçons collectives à des groupes de maximum 15 personnes, professeur de golf compris.

Les pros et leurs élèves doivent porter un masque lorsque la distance d'1.5 m de distance ne peut pas être respectée.

Golf de Pra Roman SA

Ch. du Chalet de Pra Roman - 1000 Lausanne 26
+ 41 21 784 38 25 - info@golfpraroman.ch - www.golfpraroman.ch